

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19312806



Déposé 28-03-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0723741150

Dénomination

(en entier): Belge Geek et Otaku

(en abrégé): BGO

Forme juridique : Association sans but lucratif

Siège: Boulevard Louis Schmidt 8 19

1040 Etterbeek

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Les fondateurs soussignés:

1. Wieme Jean-Christophe en qualité de PRESIDENT

Adresse : Boulevard Louis Schmidt 8, boite 20, 1040 Etterbeek, Belgique A pour rôle de présider le conseil d'administration et l'assemblée générale.

2. Genaille Kévin en qualité de TRESORIER

Adresse : 21 chaussée de Mons 7100 Haine-Saint -Pierre, Belgique

A pour rôle la présentation des comptes lors du conseil d'administration et la tenue du livre des comptes.

3. Solanki Doli en qualité de SECRETAIRE

Adresse: 70 rue de Bruxelles, 1400 Nivelles, Belgique

A pour rôle d'organiser les réunions, d'inscrire l'ordre du jour de celle-ci et de notifier les accords convenus lors de la réunion.

ont convenu de constituer une association sans but lucratif (Belge Geek et Otaku asbl) , conformément à la loi du 27 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- 1. Durée : L'association [asbl]est constituée pour une durée illimitée.
- 2. Le siège social : Il est établians l'arrondissement de Bruxelles, au numéro 8 boite 20 du Boulevard Louis Schmidt, 1040 Etterbeek, Belgique.
- 3. Toute modification du siège social est de la compétence exclusive de l'assemblée générale qui votera sur ce point conformément à la loi du 27 juin 1921, datée et modifiée par la loi du 2 mai 2002.
- 4. L'association [asbl] ayant pour objet:
- $-\,\mbox{La}$ création et la mise en oeuvre d'animations divers dans le but de divertir petits et grands
- 5. Pour chaque assemblée générale, un procès verbal sera rédigé et publié afin d'informer les membres de l'ASBL.